BACQUEVILLE EN CAUX

Bulletin d'information et de communication

Juillet 2020

Bulletin n°02

SOMMAIRE

	Page
FÊTES ET MANIFESTATIONS	2
MOT DU MAIRE	3
VIE COMMUNALE	
Conseil municipal du 25 mai	4
Conseil municipal du 3 juin	4
Les commissions municipales	5 - 6
LE CCAS	6
LE JUMELAGE	6
ARTISANAT, COMMERCE, INDUSTRIE, SERVICES	7 - 8
LES MANIFESTATIONS DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	9
VIE PRATIQUE	9 - 11
ÉTAT CIVIL	12

Les fêtes et manifestions à venir

CE PLANNING VOUS EST DONNÉ AVEC LES RÉSERVES LIÉES À L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE

JUILLET

Mardi 14: Fête nationale.

Dimanche 19: Foire à tout de l'USBP au stade.

AOUT

Dimanche 9: Courses hippiques

Vendredi 14: Concours de pétanque (ouvert à tous).

Samedi 29: - Prix de Bacqueville aux courses hippiques de Dieppe

Dimanche 30: -Fête de la libération de Bacqueville et dépôt de gerbes au monument.

SEPTEMBRE

Samedi 5 et Dimanche 6: Concours hippique de l'ABAC.

Mardi 8 :Sortie de l'amicale des aînés.

Dimanche 27: championnat de pétanque des clubs.

OCTOBRE

Samedi 3: Repas des anciens CCAS.

Samedi 10: Repas croisière Parisien de la Boule Bacquevillaise.

Mardi 13: Goûter de l'amicale des aînés.

Samedi 17 et Dimanche 18: Salon du mariage

Le mot du Maire

Madame, Monsieur

Après le confinement subi pendant 8 semaines, nous plongeant dans un monde irréel et inimaginable, voici que le déconfinement tant attendu et qui devait nous apporter mobilité, liberté et santé s'est avéré presqu'aussi anxiogène que la période précédente. Tant la crainte de rechute nous a fait perdre un peu le bonheur post pandémique de la libération espérée.

Cette histoire est venue comme vous le savez, bouleverser la mise en place du nouveau Conseil Municipal pourtant élu en totalité dès le 15 mars. C'est seulement le 25 mai que la nouvelle équipe a été installée et a pu procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Puis le 3 juin nous avons organisé la répartition des conseillers dans les différentes commissions avec la nomination des vice-présidents ce qui a permis à chaque élu de s'engager selon ses souhaits et ses affinités. Dès le 8 juin, la Commission Communication s'est mise au travail, précédant chacune des autres à l'imiter.

Ces nombreuses réunions permettant d'abord aux nouveaux élus de se familiariser avec les anciens du jargon et des méandres de l'administration communale. On a pu constater une envie partagée d'œuvrer dans la continuité des idées émises pendant la campagne électorale, ce qui est encourageant pour l'avenir de cette mandature qui risque néanmoins de pâtir des conséquences de cette épidémie hors normes.

Il faudra de l'optimisme et de l'abnégation à dose encore plus marquée que par le passé et avec ces qualités nous pourrons être raisonnablement optimistes.

Très chaleureusement,

Etienne DELARUE

Le conseil municipal

Réunion du 25 mai 2020

Compte tenu du confinement, ce fut la première réunion du nouveau conseil élu, avec un seul point à l'ordre du jour, l'élection du maire et des adjoints.

Compte tenu de la crise sanitaire toujours existante, elle a eu lieu à huis-clos

- Election du Maire: -Etienne DELARUE a présenté sa candidature.

Antoine COMALADA, chef de file de la liste arrivée en seconde position à l'issue du scrutin du 15 mars, a déclaré qu'il souhaitait, avec ses colistiers , et en bonne intelligence au sein du conseil, participer à l'activité des commissions et déclaré qu'il ne déposait pas de candidature.

Etienne DELARUE a été élu avec 18 voix sur 19 votants.

- Election des adjoints: Avant de procéder à leur élection, le conseil a dû se prononcer sur leur nombre, qui pouvait aller jusqu'à cinq.

Il a décidé d'en élire trois.

L'élection à ce poste s'est faite, comme le prévoit la loi, sur liste bloquée.

Une seule liste, constituée de Stéphane MASSE, Aline MOREL et Jean-Marie ADAM, a déposé sa candidature.

Elle a été élue avec 16 voix sur 19 votants.

Réunion du 3 juin 2020

Après la réunion du 25 mai consacrée à l'élection du maire et des adjoints, celle-ci, toujours tenue à huit clos, a été permis de mettre le conseil en ordre de marche avec la détermination du montant des indemnités du maire et des adjoints, les délibérations relatives à la signature des marchés à procédure adaptée et aux délégations accordées au maire, puis la constitution des commissions et l'attribution des délégations.

- Les indemnités: Elles représentent un pourcentage, variable selon l'importance de la commune, de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 3889€ .

* Du maire: Il peut percevoir au plus 51,6% de l'indice. Le conseil a voté une indemnité à 40%, soit d 1556.76€ brut par mois.

* Des adjoints: Ils peuvent percevoir au plus 19,8% de l'indice. Le conseil a voté une indemnité à 15%, soit 583,41€ brut par mois.

- Les marchés publics adaptés et les délégations accordés au maire:

Il s'agit d'un formalisme propre au renouvellement du conseil municipal.

Les délégations sont au nombre de vingt cinq.

Elles ont été votées à l'unanimité.

- Les commissions:

Certaines sont obligatoires et cadrées quant à leur constitution et composition.

D'auts sont facultatives et déterminées par les élus.

Par ailleurs, des membres du conseil doivent être choisis pour représenter la commune au sein de diverses instances extérieures.

Vous avez la liste de l'ensemble en page suivante.

Les conseils ont aussi la possibilité de constituer des comités consultatifs afin d'intégrer des non élus dans la vie de la commune, solution retenue.

Vous pouvez consulter les procès verbaux des réunions du conseil municipal sur www.bacqueville-en-caux.fr

Jean-Joseph CARPENTIER

Aline MOREL

Etienne DELARUE

Isabelle RIVOALAN

Antoine COMALADA

Isabelle LEBLANC

Gilles CHOPPIN

Fabienne BOUIC

Jessica DESBORDES

Céline FIZET

Angélique COISPEL

Glenda GILLO

Adrien VENIANT

Mickael FONTAINE

Aurélie SIX

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- Appel d'offres

Titulaires : Antoine COMALADA, Julien CORUBLE, Stéphane MASSE

Suppléants : Gilles CHOPPIN, Isabelle LEBLANC, Aline MOREL

- Contrôle de la Liste Electorale

Aline MOREL, Céline FIZET, Fabienne BOUIC, Isabelle RIVOALLAN, Antoine COMALADA

- Impôts directs

Cette commission est composée de 24 personnes, élues ou non élues. Lorsque la liste des 24 sera connue elle sera transmise à l'administration fiscale qui en sélectionnera 12.

- Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Elus : Jean-Marie ADAM, Fabienne BOUIC, Céline FIZET, Glenda GILLOT, Isabelle LEBLANC, Stéphane MASSE, Aline MOREL, Isabelle RIVOALLAN

Il reste huit personnes, non élues ayant la « fibre sociale », de préférence membres d'associations, à désigner pour intégrer cette structure.

LES COMMISSIONS FACULTATIVES

- Finances et budget

Jean-Marie ADAM (Vice-Président), Gilles CHOPPIN, Julien CORUBLE, Mickaël FONTAINE, Isabelle LEBLANC, Stéphane MASSE, Adrien VENIANT

- Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie

Stéphane MASSE (Vice-Président), Jean-Joseph CARPENTIER, Nicolas CHANDELIER, Gilles CHOPPIN, Angélique COISPEL, Antoine COMALADA, Julien CORUBLE, Céline FIZET, Mickaël FONTAINE, Isabelle LEBLANC, Adrien VENIANT.

- Communication

Jean-Marie ADAM (Vice-Président), Fabienne BOUIC, Nicolas CHANDELIER, Jessica DESBORDES, Isabelle RIVOALLAN.

- Sport - Jeunesse - Loisirs - Culture - Jumelage

Antoine COMALADA (Vice-Président), Fabienne BOUIC Nicolas CHANDELIER, Angélique COISPEL, Céline FIZET, Mickaël FONTAINE, Glenda GILLOT, Isabelle LEBLANC, Aline MOREL, Isabelle RIVOALLAN

- Foires - Marchés - Commerces - Fêtes

Jean-Joseph CARPENTIER (Vice-Président), Jean-Marie ADAM, Gilles CHOPPIN, Angélique COISPEL, Antoine COMALADA, Julien CORUBLE, Jessica DESBORDES, Mickaël FONTAINE, Glenda GILLOT

- Logements - Bâtiments

Aline MOREL (Vice-Présidente), Fabienne BOUIC, Nicolas CHANDELIER, Angélique COISPEL, Antoine COMALADA, Julien CORUBLE, Mickaël FONTAINE, Isabelle LEBLANC, Stéphane MASSE, Aurélie SIX

- Réception

Aline MOREL (Vice-Présidente), Jean-Marie ADAM, Fabienne BOUIC, Glenda GILLOT, Isabelle LEBLANC, Stéphane MASSE

LES DELEGATIONS

- Au SIVOS des écoles Primaire et Maternelle de Bacqueville en Caux

Titulaires : Julien CORUBLE et Etienne DELARUE

Suppléantes : Aline MOREL et Aurélie SIX

- Au Syndicat Départemental de l'Energie 76 (SDE76)

Titulaire : Stéphane MASSE

Suppléante : Aurélie SIX : déléguée

- Correspondant Défense

Jean-Joseph CARPENTIER

- Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Jean-Marie ADAM

- A la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Titulaire : Jean-Marie ADAM

Suppléant : Antoine COMALADA

- Référent forêt-bois à l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Antoine COMALADA

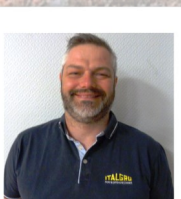
Nicolas CHANDELIER

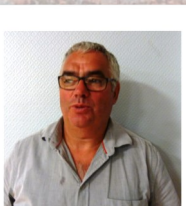
Stéphane MASSE

Jean-Marie ADAM

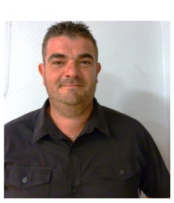
Julien CORUBLE

INTÉGREZ LE COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif permet à des personnes non élues, notamment les représentants d'associations locales, de participer à la préparation des décisions à prendre en Conseil Municipal, ce qui permet aux élus d'avoir l'avis de différentes catégories d'habitants.

Le comité consultatif est présidé par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire et est indépendant. Ses membres ne sont pas intégrés aux commissions du conseil municipal et pas obligatoirement associés à leurs réunions, mais peuvent au besoin y être invités, sans voix délibérative.

Le Conseil Municipal de Bacqueville-en-Caux a décidé de la création d'un comité consultatif chargé d'apporter aide, conseil et expertise aux différentes commissions communales. Ses membres seront rattachés aux commissions correspondant à leurs préférences et à leurs compétences.

Les personnes souhaitant intégrer ce comité consultatif sont invitées à déposer une demande écrite auprès du secrétariat de mairie ou adresser un mail à direction@bacquevilleencaux.fr, en précisant leur adresse, n° de téléphone et adresse mail, ainsi que la ou les commissions qu'elles souhaitent rejoindre, au plus tard le 24 juillet 2020.

LE CCAS

LA FÊTE DES MÊRES

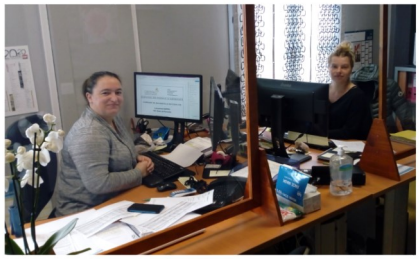

Chaque année, la fête des mères est l'occasion de réunir les familles ayant eu le bonheur d'accueillir un enfant dans leur foyer au cours des douze mois écoulés.
Entre avril 2019 et Avril 2020, ce sont trente naissances qui ont été comptabilisées chez les jeunes mamans Bacquevillaises (14 filles, 16 garçons).
Compte tenu de la crise sanitaire, les familles n'ont pas pu être réunies cette année.
Le CCAS a tout de même tenu à marquer l'événement en invitant les mamans à venir retirer en mairie deux bons d'achat de 10 € , à utiliser chez les commerçants Bacquevillais, ainsi qu'une carte cadeau d'une valeur de 15 €, à utiliser chez les fleuristes de la commune.

LE CONTACT DES ANCIENS

Pendant la période de confinement, les personnes les plus vulnérables de la commune ont été régulièrement appelées au téléphone et la plupart d'entre elles ont apprécié cette démarche.

Ce sont les agents administratifs ,Valérie DUBUC et Justine DESMOL, ci-contre en photo, qui se sont chargées de récupérer les numéros de téléphone, puis les élus de l'ancien et du nouveau conseil municipal qui se sont chargés des appels.

Ce sont 350 personnes qui ont été régulièrement contactées et en cas de non réponse, un élu se déplaçait au domicile de la personne. Cette opération a amené le CCAS à intervenir pour faire les courses de 5 personnes et 2 ont adhéré à son service à la personne.

Le CCAS reste à disposition de ceux qui souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile grâce à ses auxiliaires de vie. Tél 02 35 83 98 20. Email ccas@bacquevileencaux.fr

LE JUMELAGE

2020 ANNÉE BLANCHE

La Crise sanitaire liée au COVID19 a contraint le Comité de Jumelage à annuler la FOIRE A TOUT du 22 Mars mais également, en accord avec nos homologues allemands, à annuler le 46ème voyage annuel à SCHARNEBECK pendant le week-end de l'Ascension ainsi que la réception de la délégation allemande en Octobre prochain à BACQUEVILLE.
Pour la même raison, la traditionnelle « Soirée Moules-Frites » prévue le 29 Août et qui aurait été la 10ème édition, n'aura pas lieu.

NÉCROLOGIE

Mme Françoise MOUQUET, décédée le 22 Mai dernier, Secrétaire du Comité de Jumelage de 1981 à 1984, engagée dans les échanges en particulier avec la famille BOCKELMANN.

Helmut BOCKELMANN, décédé en 1994, était Maire de SCHARNEBECK lors de la signature en 1974 de la Charte de jumelage avec BACQUEVILLE.
A BRIETLINGEN, Commune proche de SCHARNEBECK, Christian MÖLLER décédé le 25 Mai était le fils de Werner et Brigitte. Werner a été longtemps le chauffeur du Bus amenant les Scharnebeckois à BACQUEVILLE lors de leur visite annuelle.
Le Comité de Jumelage présente ses sincères condoléances à chacune des familles.

ARTISANAT, COMMERCE, INDUSTRIE, SERVICES

Ces différents secteurs ont été mis à mal au cours de la période écoulée avec les mesures de confinement.

La réouverture s'est faite progressivement depuis le 11 Mai , mais la reprise de l'activité et du chiffre d'affaire reste à confirmer.

Nous vous invitons à continuer à faire travailler les artisans, commerçants, industriels locaux dont la liste suit, et remercions ceux qui, pendant cette période difficile, se sont mis à la portée des clients en effectuant des livraisons à domicile.

ALIMENTATION ET RESTAURATION

- BAR RESTAURANT LE RELAIS
- BAR PMU LE PETIT VINCENNES
- RESTAURANT PIZZERIA LE 29. Il est ouvert du mardi au jeudi de 11 h 30 à 14 h et de 17 h 30 à 21 h, le vendredi et le samedi de 11 h 30 à 14 h et de 18 h à 21 h 30, le dimanche de 18 h à 21 h.
- KEBABS / PIZZAS, TOP TACOS, 3 routes de Dieppe, ouvert 7 jours sur 7, de 11h à 15h et 17h30 à 23 h
- BOULANGERIE DU BLE AU PAIN: 41 place du Général de Gaulle 76730 BACQUEVILLE EN CAUX .Tél 02 35 82 36 42.
- BOULANGERIE DAVID CORRUBLE tél 02 35 83 23 10
- EARL DU PAVE : Fruits et légumes Email lepavebio@gmail.com tél 06 64 38 53 07.
- FERME AGRIMONT PIEDNOEL: Fruits et légumes Email agrimont.sas@yahoo.com tél 06 17 72 49 08.
- LEADER PRICE
- CARREFOUR CONTACT

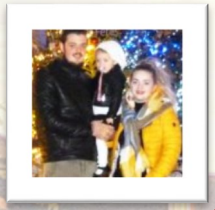

-POISSONNERIE Manon HEROUARD et Dylan DUBOIS, tél 02 35 86 00 05. Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 8h45 à 13h et de 15h à 19h30 et le dimanche de 8h45 à 13h.

AUTOMOBILE

- ABCX – Contrôle technique – Zone industrielle 23 route de la croix Saint Leonard 76730 Bacqueville-en-Caux tél 02.35.85.10.10

- TOP GARAGEwww.top-garage.fr , ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 18h, tél 02 35 83 20 11.

- GARAGE LECOQ DOMINIQUE
- AUTO ECOLE PEIGNON
- VINTAGE CAR'S AND CAUX : Entretien de motos et voitures anciennes.

ARTS ET DÉCORATION

- BRIN D'HERBE : Fleuriste

- L'AMARYLLIS

Fleuriste

- LA FORGE : Tabac, cadeaux, souvenirs
- LE MARCHÉ AUX AFFAIRES : Décoration, bibelots, nappes, etc.

BEAUTÉ ET MODE :

- HERICHÉ COIFFURE
- CLÉMENTINE COIFFURE
- NEW LOOK : Salon de coiffure
- DE FIL EN AIGUILLES : Couture retouches.
- POIVRE & SEL : Vêtements, bijoux, maroquinerie
- JENNY TATOO: Tatouage

ENTRETIEN, BRICOLAGE

- SARL DAVID – Libre service agricole, quincaillerie, bricolage, jardinage – Zone Industrielle – 6 route de la croix Saint Leonard 76730 Bacqueville en Caux – 02.35.83.20.16
- SARL DELAMOTTE FILS : Couverture, plomberie, zinguerie
- NLEC : Electricité générale, installation antennes TV
- CONCEPT PAYSAGE : Paysagiste
- SARL BOHIN JARDIN
- VICTOR ALEXANDRE : Maçonnerie
- DJSL BOIS: Construction de maisons
- ENERCON: Entretien d'éoliennes

- R & J HABITAT : menuiseries bois PVC alu – charpente – ossature bois – isolation – domotique – aménagement intérieur et extérieur. L'entreprise est située au 12 rue de la Croix St Léonard Tél 02 35 40 36 57 Email : rejt.habitat@hotmail.com www.rejthabitat.com

- Entreprise Daniel MOQUET: Création de cours, allées et terrasses 8 rue de la croix St Léonard. Contact :Guillaume GONFRAY tél 07 68 53 46 79 et 02 27 30 85 04 ; Email gonfray@daniel-moquet.com
- LEMERCIER Jean-Yves: Terrassement, démolition, travaux publics, 1,rue aux Loups, 76730 Bacqueville. Tél 06 27 27 42 74

- SARL GAM AGRI PIECES: Pièces d'usures et petit matériel agricole Tél 06 24 33 31

- SARL ADELEC: Electricité générale tél 02 32 06 69 08—06 76 25 35 15—06 34 03 41 15 Email: contact@adelec76.fr

SERVICES

- MAISON DE LA PRESSE
- PRESSING EPIFAJ
- POMPES FUNEBRES DELESQUE
- TAXIS DE LA VIENNE
- NAVECAUX : Transport de personnes – 0235852818
- LE REPERE DES PETITS LOUPS : Garderie
- PHARMACIE THIBOUT
- CABINET VETERINAIRES
- POLECOM/ Solutions informatiques professionnelles, solutions web et communication
- SARL L'ARCHIMISTE – Infographie et webdesign

BANQUES, ASSURANCES ET DIVERS

- AXA ASSURANCES
- CRÉDIT AGRICOLE
- LA CAISSE D'ÉPARGNE
- LA POSTE
- AGENCE IMMOBILIERE Philippe ANQUETIN tél 02 35 82 48 15 ou 06 34 98 98 73
- AGENCE NORMANDE IMMOBILIERE
- OPTIQUE HEPINEUZE 23 place Gal de Gaulle tél 02 35 84 62 47

Cette liste figure aussi sur le site internet de la commune, www.bacqueville-en-caux .fr, page vie économique.

Quelques professionnels bénéficient d'informations plus complètes recueillies lors de leur installation ou lors d'animations.

Nous invitons les personnes qui souhaitent que leur activité soit aussi mise en avant à nous contacter à webbulletin@bacqueville-en-caux.fr ou par téléphone au 06 87 89 01 28.

Par ailleurs, si vous relevez des anomalies ou omissions nous vous invitons aussi à nous le signaler.

LA SEULE MANIFESTATION DU TRIMESTRE ECOULE

75ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE 39 /45

Conformément aux directives nationales, la manifestation du 8 mai a eu lieu en mode confiné.
Seuls étaient présents le porte-drapeau pour les anciens combattants, le chef de centre pour les sapeurs-pompiers, le Maire, les adjoints, ainsi que deux conseillers délégués pour la municipalité.
Le maire a lu le message du Président de la République, puis une gerbe de la municipalité a été déposée au monument aux morts, avant que soit lancée la Marseillaise.

VIE PRATIQUE

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Jeudi			3	1
Vendredi	3		4	2
Samedi				
Jeudi	9	6		
Vendredi	10	7	11	9
Samedi				
Jeudi			17	15
Vendredi		14	18	16
Samedi	18			
Jeudi	23	20		
Vendredi	24	21	25	23
Jeudi				29
Vendredi	31	28		30

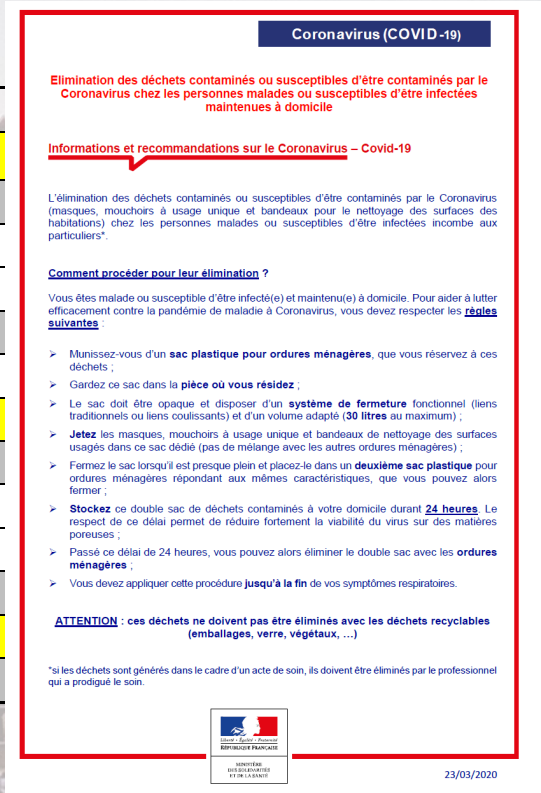

Coronavirus (COVID-19)

Elimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile

Informations et recommandations sur le Coronavirus – Covid-19

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers*.

Comment procéder pour leur élimination ?

Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les **règles suivantes** :

- Munissez-vous d'un **sac plastique pour ordures ménagères**, que vous réservez à ces déchets ;
- Gardez ce sac dans la **pièce où vous résidez** ;
- Le sac doit être opaque et disposer d'un **système de fermeture** fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (**30 litres** au maximum) ;
- **Jetez** les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans ce sac dédié (pas de mélange avec les autres ordures ménagères) ;
- Fermez le sac lorsqu'il est presque plein et placez-le dans un **deuxième sac plastique** pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;
- **Stockez** ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant **24 heures**. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses ;
- Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les **ordures ménagères** ;
- Vous devez appliquer cette procédure **jusqu'à la fin** de vos symptômes respiratoires.

ATTENTION : ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables (emballages, verre, végétaux, ...)

*si les déchets sont générés dans le cadre d'un acte de soin, ils doivent être éliminés par le professionnel qui a prodigué le soin.

23/03/2020

LA PRIME RENOV

Depuis le 1er janvier 2020, le crédit d'impôts pour la transition énergétique (CITE) est fusionné avec le dispositif Habiter Mieux et s'appelle MaPrimeRénov .

La nouvelle aide est plafonnée à 20.000 euros par ménage sur une période de 5 ans. Elle varie selon les revenus des bénéficiaires et du type de travaux à réaliser.

Le plafond annuel de ressources ouvrant droit est lié à la modestie et au nombre de personnes composant le foyer .

Pour les foyers aux ressources très modestes, il est de 14879€ pour une personne seule, 21760€ pour deux, 26170€, pour trois, 30572€ pour quatre, etc...

Pour les foyers à ressources modestes, ces plafonds sont portés à 19074€, 27896€, 33547€ et 39192€.

A partir de ce barème national, le contact local de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) peut faire le choix des ménages prioritaires.

Il est à noter que le CITE est toujours en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 pour les foyers non éligibles à la nouvelle prime, qui devront demander le crédit d'impôt via leur déclaration de revenus.

La prime Renov, versée en une fois dès la fin du chantier, répond davantage aux problématiques concrètes de trésorerie des ménages, le CITE n'étant restitué que l'année suivant la fin des travaux.

POUR DE BONNES RELATIONS DE VOISINAGE

La liberté s'arrête là où commence la gêne des autres.

Ceux qui sont gênés n'oseront peut-être pas vous le dire de peur de dégrader de bonnes relations, mais ils se plaindront à la mairie.

Alors de grâce, pensez à eux.

La tondeuse à gazon, le motoculteur, le taille haie, la tronçonneuse, etc

C'est bruyant, alors évitez d'utiliser ces engins pendant que vos voisins profitent des douceurs du printemps ou de l'été sur leur terrasse ou dans leur jardin.

Respectez les créneaux autorisés qui sont ceux censés occasionner le moins de dérangement. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Le brûlage

Ca ne fait pas de bruit mais ça sent et ça pollue l'atmosphère. De plus c'est interdit par la loi, y compris pour les agriculteurs lors des pics de pollution.

N'allumez pas de feu mais portez ce qui ne vous intéresse plus à la déchetterie, elle est prévue pour cela, ou faites du compost.

Les chiens

C'est encore plus compliqué pour eux; Ils font du bruit et leurs déjections sentent.

Les aboiements: Un chien qui aboie pour prévenir de l'arrivée d'un visiteur c'est son rôle, mais lorsqu'il le fait toute la journée, ou même le nuit ce n'est plus normal. Dans ce cas faites l'impossible pour le faire taire.

Les déjections: Il faut bien que le chien fasse ses besoins mais évitez qu'ils les fassent sur le trottoir ou dans les espaces publics. Il se peut que vous ne puissiez pas toujours l'en empêcher, mais dans ce cas ramassez sa crotte dans un sac en plastique et déposez la dans une poubelle.

Vous vivez mal un conflit ou un litige ?

Pensez d'abord « médiation » plutôt que « procès ».

Le Centre de Justice amiable de Dieppe a été créé pour aider les personnes qui rencontrent des conflits de toutes sortes à en sortir sans s'engager nécessairement dans un procès.

Vous avez un problème avec votre voisin et vous ne lui parlez plus ? Vous êtes en conflit avec vos frères et/ou sœurs et cela bloque une succession ? Vous avez un problème de malfaçons et il faudrait une expertise pour trouver un accord avec l'artisan qui conteste la malfaçon? Vous êtes en procédure de divorce ou de séparation d'un concubinage ? Voilà quelques exemples les plus courants de litiges qui vous gâchent la vie. Si vous êtes dans ce cas, PENSEZ À TENTER LA MÉDIATION ! Je ne dis pas que toutes les médiations réussissent mais les statistiques nationales sont aux alentours de 70 % d'accords après médiations.

Alors comment cela se passe-t-il ? Combien ça coûte ? Tout est expliqué sur notre site www.médiation-dieppe.fr. Les médiateurs de notre Centre sont majoritairement des avocats car c'est la Barreau de Dieppe qui est à l'initiative de sa création. C'est un service qu'ils ont souhaité rendre aux citoyens. Le mieux est de saisir le Centre de justice amiable avant le procès pour l'éviter, mais si vous êtes déjà en procès, vous pouvez aussi recourir à la médiation en présence de votre avocat puis faire homologuer l'accord par le tribunal.

Le médiateur a reçu une formation approfondie et est tenu à une stricte confidentialité. Il facilite la reprise d'un dialogue qui est rompue et vous aide à trouver des solutions. Rien ne sera décidé sans votre accord. Retrouver la paix passe par la recherche d'un consensus.

J'oubliais : Nous répondons gratuitement sur notre site ou au téléphone à toute demande de renseignements.

Marie-Paule Voisin-Dambry

Présidente du Centre de Justice Amiable de Dieppe.

Vers la fin du ticket de caisse

Le ticket de caisse que nous connaissons tous lors de nos achats dans les grands magasins et dans les commerces de détail est amené à disparaître pour les petites transactions.

Un amendement voté par les députés pris dans le cadre de la loi contre le gaspillage prévoit leur suppression, dès le 1er septembre 2020 pour les achats inférieurs à 10€, à compter du 1er janvier 2021 pour ceux inférieurs à 20€ et à compter du 1er janvier 2022 pour ceux inférieurs à 30€.

OU EN SOMMES-NOUS AU NIVEAU DE LA CRISE SANITAIRE (au 20 Juin)

La mairie

Elle accueille le public depuis mardi 12 Mai. Un marquage au sol et une signalétique sont mis en place afin de différencier l'accueil de la Mairie et l'accueil pour les cartes d'identité et les passeports.

La bibliotheque

Elle est réouverte depuis jeudi 14 mai. L'accès y est limité à 5 visiteurs à la fois . Le port du masque y est obligatoire.

Le judo

Reprise mercredi 27 mai avec Luc CRETTE, et jeudi 28 pour le TAISO avec Guillaume VALLOIS , sur le stade de foot.

Depuis mercredi 10 juin, les entraînements se font sur la moitié de la surface du dojo, ce qui permet la désinfection des tatamis entre chaque cours grâce à une bénévole qui reste sur place. Chaque judoka a une surface délimitée de 9 m2 comme recommandé par la FFJDA et pour l'instant il n'y a aucun contact entre eux. Dès que ce sera possible ils reprendront à 2 sans changer de partenaire. L'hygiène fait partie intégrante du judo et les tatamis sont nettoyés et désinfectés régulièrement par les bénévoles du judo et le seront encore plus en cette période épidémiologique et aussi longtemps que nécessaire.

Le Professeur Luc CRETTE espère pouvoir faire un passage de grade en juillet

Les feux d'artifice

Les rassemblements de plus de dix personnes étant toujours interdits sur la voie publique ils ne peuvent pas être organisés sereinement. Bien que des instructions ministérielles soient attendues, la commission foire et marchés a pris la décision de ne pas en tirer un à Bacqueville cette année.

Les salles des fêtes

Elles peuvent ouvrir dès lors qu'un aménagement spécifique est prévu sous la responsabilité d'un organisateur clairement identifié. Les personnes qui s'y rendent doivent avoir une place assise, le port du masque y est obligatoire, et une distance d'un siège vacant entre chaque siège occupé est requis.

Les foires à tout

Elles sont assimilées à des marchés, et de ce fait, peuvent avoir lieu et accueillir plus de 10 personnes, en respectant toutefois les mesures barrières.

Les masques

Leur port est vivement recommandé, surtout si vous vous trouvez à moins d'un mètre d'une autre personne.

La commune en a distribué à chacun de ses habitants, un exemplaire lavable 50 fois au cours du week-end de l'Ascension, qui selon notre constat sont sous-utilisés. Quelques jours après la communauté de communes Terroir de Caux nous en a remis 1900 destinés aux Bacquevillais. Nous avons pris la décision de décaler cette nouvelle distribution à septembre.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

- LEROY Tess le 16/12/2019
- QUERREC Eden le 21/12/2019
- ROPARS Marceau le 03/01/2020
- GOUEL Talysia le 09/01/2020
- BOTEREAU Alexis le 22/01/2020
- TROHAY ESNAULT Nils le 02/03/2020
- DURAND Octavia le 24/03/2020
- OLIVIER Ylona le 02/04/2020
- SANNIER Nathan le 03/04/2020
- MANNEVILLE Rose le 05/04/2020
- BEAUFILS Axel le 05/04/2020
- MORISSET Alice le 12/05/2020
- COLE Léonie le 15/05/2020
- LELIEVRE Gabin le 17/05/2020
- LETOUE Gaston le 21/05/2020

Félicitations aux parents et prospérité aux bébés

DECES

- MASSON Jacqueline le 08/12/2019
- RAOUL Yvonne le 09/01/2020
- NOEL-Lejeune Suzanne le 14/01/2020
- PERNOT Annick Gabrielle le 26/01/2020
- MUE René le 27/02/2020
- ROCHETTE Christiane le 05/05/2020
- BAER Joseph le 04/06/2020

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs proches.

MUTATION

Le capitaine Jérôme JOUXTEL a quitté le centre d'incendie et de secours de Bacqueville pour suivre son épouse mutée dans un département d'Outre-Mer. Nous le remercions pour la mission qu'il a accomplie avec rigueur dans notre commune et lui souhaitons bon vent dans un département qui nous fait rêver. Il est remplacé à la tête des sapeurs-pompiers Bacquevillais par le Lieutenant Arnaud VIONE auquel nous souhaitons le bienvenue.

Associations, pour parution dans notre prochain numéro, pensez à nous communiquer avant le 15 septembre vos dates de manifestations du 4ème trimestre 2020, ou autres informations à faire paraître, par mail webbulletin@bacqueville-en-caux.fr

Prochain Bulletin : Octobre 2020

RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL

MAIRIE ET CCAS

Lundi	8h45 - 12h	13h30 – 18h
Mardi	8h45 - 12h	Fermé et pas de téléphone
Mercredi	8h45 - 12h	13h30 – 17h
Jeudi	8h45 - 12h	13h30 - 17h
Vendredi	8h45 - 12h	13h30 – 17h
Samedi	8h45 - 12h pour CNI et passeports uniquement	

BIBLIOTHEQUE

Mardi	16h—18h	
Mercredi de	9h30—12 h	14h - 18h30
Jeudi	16h - 18h45	
Vendredi	Fermé	

Directeur de publication: Etienne DELARUE
Equipe de rédaction: Fabienne BOUIC, Jessica DESBORDES, Isabelle RIVOALAN, Jean-Marie Adam, Nicolas CHANDELIER
Mise en page: Jean-Marie ADAM
Impression: Imprimerie GABEL à Maromme